AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-4-70 045682

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 92.06.25 et (56) 92.26.94)
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 115 d'Avril 1970 — 1970-8

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Tavelures des Poiriers et des Pommiers -

Malgré le temps frais, l'évolution de la végétation continue et les projections d'Ascospores deviennent de plus en plus nombreuses. Elles se poursuivront au cours des prochaines pluies.

Pour les Poiriers, la plupart des variétés ont atteint le stade de la floraison et il est essentiel d'éviter les contaminations sur les pédoncules.

Pour les Pommiers, la végétation lente au début, devient maintenant plus rapide. Les boutons floraux, ainsi que les premières feuilles apparaissent sur plusieurs variétés, plus particulièrement dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

En conséquence, un traitement devrait être appliqué à la fin de la semaine sur toutes les variétés de Poiriers et de Pommiers.

INFORMATIONS

Monilia des fleurs du Prunier -

La floraison des Pruniers d'Ente débute dans la plupart des vergers. Dans ceux où des attaques importantes de monilia sur fleurs auraient été observées les années précédentes, la lutte contre cette maladie peut-être envisagée au moyen de deux ou trois pulvérisations à 10 jours d'intervalle, encadrant la pleine floraison avec l'un des fongicides suivants :

- Thirame, Phaltane, Mancozèbe, Carbatène, Bénomyle, Thiabadenzole.

Bordeaux, le 8 avril 1970

L'Ingénieur en Chef et l'Ingénieur d'Agronomie
chargés des Avertissements Agricoles

C. ROUSSEL et J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
" Aquitaine"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX

P375

Bulletin n° 115 (suite)

VIGNE

Nous rappelons que le traitement préconisé pendant le repos de la végétation, à l'aide d'huiles jaunes (colorant + huile a comme date d'application : le stade "B" (bourgeons dans le coton).

Recourir à l'utilisation d'oléoparathions si l'on désire effectuer une application plus tardive (jusqu'au débourrement). Consulter les notices des fabricants, lors de l'emploi, étant donné le grand nombre de spécialités.

NOCTUELLES OU VERS GRIS : Dès les premiers dégâts observés, appliquer un traitement à base d'appâts (mélange de son et d'insecticide). Il existe dans le commerce des mélanges prêts à l'emploi. Dose 30 kgs/hectare à répandre en petits tas aux pieds des souches.

[illegible]ELLES ET OTIORRYNQUES : Des pulvérisations à base de lindane ou de D.D.T. sont efficaces.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER :

Bien que les températures ne soient pas très favorables, les premières et très faibles projections d'ascospores viennent de se produire, il est donc nécessaire d'assurer la protection des arbres dès que ceux-ci atteignent les stades C3/D à l'aide d'une bouillie cuprique.





OIDIUM DU POMMIER :

Ajouter un anti oïdium (voir liste) à la bouillie ci-dessus.

OBSERVATIONS IMPORTANTES :

Tout traitement lessivé par une pluie de 20 à 30 mm devra être renouvelé sans attendre l'avis de la station.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU : Un traitement est conseillé pour les choux fleurs plantés sous chassis. On utilisera un granulé à base de carbophénothion, clorfenvinphos, diclofenthion, diéthion, dyfonate que l'on déposera au pied à raison de 1 gramme environ de produit commercial par plant.
Les semis sous chassis devront être également protégés, en vue de l'obtention de plants sains, par une pulvérisation généralisée d'une bouillie à base d'une des matières actives citées ci-dessus ou à base de Tronophos, diazinon ou parathion.

PUCERONS SUR SALADES :

Intervenir sous chassis, les premières colonies étant visibles, avec l'une des matières actives indiquées sur la liste des pesticides autorisés.

MALADIES DES TACHES ROUGES DU FRAISIER : Un premier traitement est conseillé dès le départ de la végétation à base de manèbe à raison de 240 g de matière active à l'hectare.

Dernière note : Supplément n° 3 au bulletin 114

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles

P377

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche-Comté. Le Directeur Gérant : L. BOUYX